La Commission

Le Département Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (DERNADR)

Libreville, le 30 mars 2022

AVIS DE SELECTION D'UN PAYS PILOTE POUR LE PROGRAMME INTRA-ACP SUR LES SERVICES CLIMATIQUES DE LA CEEAC

L'Afrique n'a jamais été aussi vulnérable qu'aujourd'hui aux effets du changement climatique et météorologique, ce qui oblige le continent à ajuster en permanence ses programmes de développement, souvent à grands frais. Selon le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC 2014), l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables du globe. Pratiquement tous les pays et sous-régions du continent sont de plus en plus exposés aux phénomènes météorologiques et climatiques. La capacité limitée du continent à fournir des informations adéquates et fiables sur le changement climatique et la variabilité du climat affectent ses efforts pour renforcer la résilience face aux impacts. En raison de la faiblesse de la base économique et technologique, le rythme de développement de nombreux pays africains est ralenti par les effets supplémentaires du changement climatique.

Le Programme intra-ACP sur les services climatiques et les applications connexes met en oeuvre le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et vise à traiter de manière globale la question des informations climatiques pour le développement du continent. Pour ce faire, il couvre l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des services climatiques. Il se concentre sur les améliorations techniques et infrastructurelles, le renforcement des capacités, le renforcement des institutions, la sensibilisation et l'amélioration des politiques et des prises de décision aux niveaux continental, régional, national et communautaire. Il répond directement à l'Accord de Paris sur le changement climatique qui appelle à renforcer *« les connaissances scientifiques sur le climat, notamment la recherche, l'observation systématique du système climatique et les systèmes d'alerte précoce, de manière à éclairer les services climatologiques et à soutenir la prise de décision »*.

L'**objectif principal** du Programme est *de favoriser le développement durable sur le continent en améliorant les processus et les pratiques de prise de décision par le biais d'options d'adaptation à la variabilité et au changement climatique.* Tous les niveaux, notamment les niveaux continental, régional, national, communautaire/sociétal et individuel, sont visés par le programme.

L'**objectif spécifique** du projet est *de renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur des services climatiques, de l'accès à l'information à la production et à la fourniture de services climatiques, en passant par l'engagement des parties prenantes et le renforcement des capacités des utilisateurs afin de garantir une utilisation efficace des services.*

Cinq **résultats** devraient être atteints : (1) une interaction structurée entre les utilisateurs, les chercheurs et les fournisseurs de services climatiques en Afrique par le biais de Plateformes d'interface utilisateur (PIU) ; (2) la fourniture de services climatiques aux niveaux

continental, régional et national est effectivement assurée, et les systèmes d'information sur les services climatiques (SISC) sont renforcés ; (3) amélioration de l'accès aux informations climatiques grâce au renforcement des systèmes d'observation et de surveillance, ainsi que de la recherche, de la modélisation et de la prévision ; (4) renforcement des capacités des régions africaines à générer et à appliquer des informations et des produits climatiques adaptés à leurs préoccupations particulières ; et (5) amélioration de la prise de décision éclairée par le climat en Afrique et intégration des services climatiques dans les processus politiques aux niveaux régional et national.

La Commission de l'Union africaine (CUA) a pour mandat d'assurer un développement et une utilisation coordonnés, cohérents et durables des services climatiques en Afrique. La deuxième (2e) session du Comité technique spécialisé ministériel de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (CTS-ADREE) qui s'est tenue en octobre 2017 et le Conseil exécutif (Sommet de l'UA de janvier 2018) ont demandé à la Commission de l'UA de *« continuer à assumer son rôle de leader en assurant une mise en oeuvre coordonnée et cohérente du programme du CMSC en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées »*. Dans le cadre de cette Action, la Commission de l'UA coordonnera le développement et l'utilisation des services climatiques avec les Communautés économiques régionales afin d'améliorer l'adaptation et la résilience au changement climatique en Afrique.

Dans le cadre de l'activité 1.3 (établir/renforcer et promouvoir l'utilisation des plates-formes nationales d'interface utilisateur (UIP), nécessite la sélection d'un pays pilote dans la région de la CEEAC. Les Critères pour sélectionner le pays pilote pour la mise en œuvre de l'activité 1.3 de projet ClimSA dans la région de la CEEAC ont été décidés par le COPIL 2 regroupant les points focaux des 11 Etats membres qui s'est tenue du 23 au 27 septembre 2021 à Douala au Cameroun.

Les pays candidats pour être désignés comme pays pilote devront fournir les références suivantes:

1. Document Cadre National sur les Services Climatiques disponible ou au moins en développement ;
2. Nombre d'agents, qualifications et expériences sur la collecte et la gestion des données climatiques, la veille climatique, la prévision climatique ;
3. Évidences de partenariats existants et/ou opérationnels avec les secteurs utilisateurs et le monde de la recherche sur le climat au niveau national ;
4. Liste des Services climatiques actuellement opérationnels dans le pays ;
5. Disponibilité d'une base opérationnelle de données climatologiques.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par l'email : semingar.ngaryamngaye@ceeac-eccas.org, chef de service Gestion des Risques de Catastrophe et Adaptation aux Changements Climatiques, avec copie au Coordonnateur Adjoint du CAPC-AC : alphonsekanga2012@gmail.com et Commissaire : honore.tabuna@ceeac-eccas.org au plus tard le 2 mai 2022 à 15h 30mn.

Seuls les pays retenus seront contactés pour les prochaines étapes.